



La Police Municipale à Paris

Éléments de langage – Gardien / brigadier (cat. C)

Depuis la mi-octobre 2021, les premiers policiers municipaux parisiens (actuellement 350, mais en progression très rapide à mesure de la poursuite des formations) sont sur le terrain. Ils appartiennent à la direction de la police municipale et de la prévention (DPMP) forte d'actuellement 3200 agents et travaillent aux côtés de leurs collègues: inspecteurs de sécurité, agents de surveillance de Paris, agents d'accueils et de surveillance au sein des parcs et jardins et en Mairie, médiateurs intervenant auprès des jeunes.

Les agents de police municipale sont au service des parisiens, ils veillent sur leur tranquillité et leur sécurité. Travailler à la Ville de Paris, c'est adhérer aux valeurs du service public et donner du sens à votre vie professionnelle. C'est rejoindre une Ville engagée dans la transformation de son urbanisme pour relever les défis climatiques, améliorer le cadre de vie de ses habitants, protéger les plus vulnérables et impliquer les habitants aux décisions qui les concernent. C'est accueillir les Jeux Olympiques et paralympiques en 2024 pour lesquels les agents de la police municipale seront pleinement impliqués dans la sécurisation.

LES MISSIONS DE LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE

La police municipale est une **police de proximité, au service des parisiens, chargée de faire respecter les règles de la vie quotidienne** qui sont au cœur des préoccupations des parisiens.

Elle intervient **24H/24 et 7 jours sur 7 au plus près des habitants. Elle est joignable via le 3975 24H/24, 7j/7.**

Elle effectue ses missions principalement à pied et en VTT. Les agents disposent d'une bombe lacrymogène et d'un bâton de défense. Ils seront équipés à terme d'une caméra-piéton.

Les missions de la PM tiennent compte des remontées de terrain des parisiens sur son action et sur les difficultés rencontrées dans leur quartier. Elles sont analysées régulièrement par l'observatoire de la tranquillité publique et orientent l'action de la police municipale, dans un souci d'efficacité et de proximité.

Les missions de la police municipale s'organisent autour de trois piliers :

- **La sécurisation** : présence renforcée et visible dans l'espace public. Accentuation de la présence des agents en soirée et le week-end ;

- **La sanction** : verbalisation des incivilités et de certaines infractions routières grâce à l'extension et à l'harmonisation des pouvoirs de verbalisation des agents qui sont agents de police judiciaire adjoint (APJA) ;
- **La prévention et l'assistance aux personnes vulnérables.**

Détail des missions de la police municipale :

- ▶ **Tranquilliser** les quartiers, les équipements sensibles et les grands événements festifs, culturels ou locaux (Nuit Blanche, 14 juillet, Paris-plages, Coupe du monde de rugby 2023 ...);
- ▶ **Lutter contre toutes les formes d'incivilités** (dépôts sauvages, épanchements d'urine, jets de mégot, nuisances sonores, étalages-terrasses, règlement des espaces verts, vandalisme, tags, etc.) du quotidien, incivilités comme le bruit dans les rues et les espaces verts causé par des passants, des véhicules, des événements incontrôlés ou des installations professionnelles (climatisation, etc.) ;
- ▶ **Protéger et surveiller les bâtiments et espaces verts municipaux**, veiller sur les équipements municipaux et à la tranquillité de leurs usagers, sécuriser les territoires municipaux à forte fréquentation touristique ;
- ▶ **Accompagner les citoyens dans leurs déplacements**, c'est-à-dire assurer la **protection routière** (contrôle du stationnement gênant, respect des voies de bus, des pistes cyclables, des couloirs vélos), la sécurité des piétons (refus de priorité, trottinettes électriques, etc.) ;
- ▶ **Faire respecter le partage de l'espace public** (trottoirs, réglementation des étalages et terrasses, espaces verts, piétonisations, Paris –Respire) ;
- ▶ **Faire respecter les normes antipollution** (vignettes Crit'air) ;
- ▶ **Assister les publics vulnérables et fragilisés**, personnes âgées ou en situation de handicap, enfants aux abords des écoles ; mettre à l'abri les sans domicile, les migrants et les mineurs non accompagnés, prévenir les rixes, prêter assistance aux victimes et accompagner les dépôts de plainte (enfants, femmes victimes de harcèlement sexiste ou de violences, personnes LGBTQI+ victimes de discriminations, etc.).
- ▶ **Prendre en compte des services d'ordre** (événements mairies ou Hôtel de Ville)

PRÉCISION - La Police Municipale Parisienne ce n'est pas :

- lutter contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée, la grande délinquance.
- Intervenir pour des délits ou des crimes
- lutter contre la petite et moyenne délinquance
- protéger la ville contre la menace extérieure et le terrorisme

La police nationale reste la police d'intervention que les Parisiens contactent lorsqu'ils rencontrent une menace pour leur sécurité.

LE RECRUTEMENT

PAR VOIE DE CONCOURS

La Ville de Paris lance son deuxième concours de recrutement de plusieurs centaines d'agents. Vous pouvez vous y inscrire entre la mi-octobre et fin novembre 2022.

○ **Conditions d'inscription :**

Être français, jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'emploi postulé figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire (*une condamnation ancienne pour des faits mineurs ne fait pas nécessairement obstacle à l'obtention de l'agrément de policier municipal*), se trouver en position régulière au regard du code du service national, avoir été reconnu comme possédant les aptitudes physiques nécessaires pour assurer un service régulier, être âgé de 18 ans ; être titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (cap-bep) pour le concours externe.

○ **Les épreuves :**

▶ **Épreuves d'admissibilité :**

- Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public (durée : une heure trente ; coefficient 3) pour le concours externe et les 2 concours internes.
- Réponse, à partir d'un texte remis aux candidats, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte (durée : une heure ; coefficient 2) : uniquement pour l'externe (1 seule épreuve d'admissibilité pour les internes).

▶ **Épreuves d'admission :**

- Tests psychotechniques non éliminatoires, élaborés et interprétés par des psychologues, destinés à permettre une évaluation de leur profil psychologique. Les membres du jury disposent lors de l'entretien, pour aide à la décision, des résultats des tests passés par chaque candidat admissible (pas une épreuve au sens strict)
- Un entretien avec le jury (durée : vingt minutes ; coefficient 3)
- Épreuves physiques (coefficient 1) : course à pied de 100 mètres
- Et une épreuve au choix parmi les 4 suivantes : saut en hauteur, saut en longueur, lancer de poids, natation (50m).

- **Calendrier prévisionnel :**
- 17 Octobre– 25 novembre 2022 : inscriptions
- Janvier 2023 : épreuves écrites
- Mars 2023 : tests psychotechniques
- Avril 2023 : épreuves de sport
- Juin 2023 : oraux

La formation des policiers municipaux ayant réussi le concours

La formation des agents de police municipale (catégorie C) de gardien-brigadier de police municipale est d'une durée de 120 jours et comprend 72 jours de modules théoriques (modules juridiques sur le rôle de la police municipale, le cadre statutaire sur les fonctions et missions de l'agent de police municipal, les dispositions réglementaires relatives aux arrêtés municipaux, les dispositions législatives et réglementaires relatives au code de la route, le droit pénal et la procédure pénale, l'élaboration des principaux écrits administratifs etc.) et 48 jours de stages pratiques, soit une formation de 6 mois.

PAR VOIE DE DÉTACHEMENT

Pour postuler, vous devez être :

- Policière municipale/policier municipal titulaire de la fonction publique territoriale
- Policière, policier nationale
- Gendarme

► Envoyer votre lettre de motivation + CV + votre dernier arrêté de situation administrative à :

Mairie de Paris,

Direction de la police municipale et de la prévention,

Service des ressources humaines – Recrutement

1, Place Baudoyer 75004 PARIS

DPMP-recrutement@paris.fr

LES AGRÉMENTS ET L'ASSERMENTATION

- Agrément du Préfet de police d'honorabilité et moralité sociale ;
- Agrément du Procureur de la République ;
- Assermentation ;
- Autorisation de port d'armes après le suivi de la formation requise.

L'AFFECTATION

L'affectation sera déterminée en fonction des besoins de la direction, sans possibilité de choix.

Des mobilités sont régulièrement organisées tout au long de la carrière.

LE TEMPS DE TRAVAIL

Plusieurs cycles de travail

- ▶ **14/7 journée soirée en division territoriale :**
 - Environ 15 week-ends travaillés dans l'année ;
 - Plusieurs horaires possibles : 7h/15h – 12h/20h - 16h/24h
- ▶ **4/2 journée et soirée :**
 - Environ 25 week-ends travaillés dans l'année ;
 - Plusieurs horaires possibles
- ▶ **D'autres cycles existent** (nuit, lundi-vendredi, etc.)

LA RÉMUNÉRATION

- Un nouvel agent de Police Municipale (catégorie C), exerçant en division territoriale en journée :
- Une rémunération brute en début de carrière : 2250 €/mois.
- En milieu de carrière : sa rémunération brute sera d'environ 3010€/mois.
- Sa rémunération brute en fin de carrière : 3980€/mois.

LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

▶ **Entrer dans la police municipale, c'est avoir la possibilité d'exercer des missions variées, tout au long de sa carrière.**

▶ **Entrer dans la police municipale parisienne, c'est avoir la possibilité de progresser vers la catégorie B et A :**

- Perspective du passage en catégorie B par le concours, l'examen professionnel et la promotion de corps au choix dans le corps de chef de service de police municipale
- Perspective ensuite de passage en catégorie A par le concours et l'examen professionnel.